



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***21141899***

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

25 NOV. 2021

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI
GreffeN° d'entreprise : 0257 838 371
Nom(en entier) : **Intercommunale Pure de Financement pour les
communes francophones de Gaselwest**(en abrégé) : **IFIGA**Forme légale : **Société Coopérative**Adresse complète du siège : **Place Sainte-Anne 21 - 7780 Comines-Warneton****Objet de l'acte : Nominations et démissions**

L'assemblée générale du 17 septembre 2020 désigne monsieur Sylvain HOVINNE, sur proposition du conseil communal de Celles, en tant qu'administrateur IFIGA. Il remplace monsieur Michel DUBART, démissionnaire.

La réunion décide également de mettre fin à la fonction du secrétaire du conseil d'administration, laquelle est exercée par madame Jeannette CATTEAU.

L'assemblée générale du 16 décembre 2020 désigne la SCPRL JOIRIS - ROUSSEAUX, réviseurs d'entreprises associés, représentée par monsieur Bernard Rousseaux (AO1650), en tant que commissaire-réviseur pour une durée de trois ans. Ce mandat se terminera donc à l'assemblée générale statuant sur les comptes 2022.

Conformément à l'article 22 des statuts, la durée du mandat d'administrateur est fixée à 6 ans, à l'exception de celle du mandat de réviseur qui est de trois ans. Ces mandats sont renouvelables.

Pour extrait analytique

Laurent ALENS

Conseiller-Expert (en tant que dirigeante locale IFIGA)

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/12/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).